

## "Le combat pour l'école est aussi important" que celui pour le climat...

5-6 minutes

"Le combat pour l'éducation est aussi important" que celui pour le climat, estime Emmanuel Macron le 10 novembre 2021 en ouverture de la réunion mondiale sur l'éducation organisée à l'Unesco. Afin de "redonner de la force" à ce combat, le chef de l'État appelle à investir dans les systèmes éducatifs, conformément à "[la Déclaration de Paris](#)" adoptée par les responsables de "plus de 40 pays". Cette Déclaration a pour objectif de renforcer l'engagement politique en faveur de l'éducation. Parallèlement, l'Unesco invite les gouvernements à bâtir un "nouveau contrat social de l'éducation".



Emmanuel Macron défend la Déclaration de Paris consacrée à l'éducation à l'Unesco, le 10 novembre 2021. Droits réservés - DR

Alors que "moins de 1 % des plans de relance à travers le monde ont été consacrés à l'éducation", Emmanuel Macron, insiste, le 10 novembre 2021 à l'Unesco, sur la nécessité d'investir dans les systèmes éducatifs. Lors de l'ouverture de la réunion mondiale sur l'éducation de l'organisation, le chef de l'État a rappelé les "impératifs" -"catégoriques" à son sens —, posés par la [Déclaration de Paris](#).

Ce texte, dont l'objectif est de "renforcer l'engagement politique mondial et national en faveur de l'éducation", a été adopté par les 40 chefs d'État et ministres de l'éducation.

### **Les investissements prévus par la déclaration de paris**

La Déclaration presse les gouvernements à :

- allouer au moins 4 à 6 % du PIB et/ou au moins 15 à 20 % des dépenses publiques totales à l'éducation ;

- consacrer une part adéquate des plans de relance nationaux à l'éducation [...] ;
- accroître le volume, la prévisibilité et l'efficacité de l'aide internationale à l'éducation.

Les gouvernements sont également invités à "développer des stratégies visant à accroître les ressources allouées à l'éducation et à les utiliser d'une façon efficace". En ce sens, la Déclaration les exhorte de :

- augmenter les recettes qui permettront un accroissement des budgets nationaux de l'éducation notamment par des mesures qui renforcent la conception et l'équité du système fiscal ainsi que par des mesures de financements innovants et des coopérations public-privé ;
- investir dans les priorités politiques clés pour la reprise et l'accélération des progrès vers l'ODD 4, "telles que garantir une éducation équitable, inclusive et de qualité dès le plus jeune âge, la formation et le développement professionnel des enseignants, l'employabilité des jeunes et la transformation numérique du secteur de l'éducation".

Forger à un droit à une éducation de qualité

Les différents éléments de la Déclaration doivent contribuer à "forger un droit à une éducation de qualité pour chaque enfant" et consacrer l'éducation en tant que bien public et commun", explique le chef de l'État. Aussi, il assure que l'éducation sera "au cœur de la présidence française de l'Union européenne", au premier semestre 2022.

Parallèlement, l'Unesco plaide, dans son rapport mondial sur "les futurs de l'éducation" présenté le 10 novembre 2021, pour "un nouveau contrat social pour l'éducation". Par "contrat", l'organisation désigne "un ensemble de compromis et de principes tacites dans lesquels la société prend racine et qui, en ce qui concerne l'éducation, détermine ses modes d'organisation concrets".

Les recommandations qu'elle formule reposent sur "deux principes fondamentaux : une vision élargie du droit à l'éducation tout au long de la vie, et le renforcement de l'éducation en tant que projet public et bien commun".

Les cinq dimensions du "contrat social pour l'éducation"

Le rapport expose les "cinq dimensions dans lesquelles des changements sont nécessaires pour bâtir un nouveau contrat social pour l'éducation" et les principes qui s'y rattachent :

- la pédagogie doit s'organiser autour des principes de coopération

et de solidarité",

- les "curricula" doivent être encadrés par "deux processus essentiels : l'acquisition des connaissances, qui font partie du patrimoine commun de l'humanité, et la création collective de nouvelles connaissances",
- l'enseignement ne doit plus être traité comme une pratique solitaire, faisant peser la responsabilité d'un apprentissage efficace sur les épaules" d'une seule personne "mais comme une profession collaborative assurant un apprentissage de qualité par un travail d'équipe",
- "par une initiative publique de grande envergure", il convient de "repenser les temps et les espaces de l'école afin de la sauvegarder et de la transformer",
- "une réflexion élargie" doit être conduite sur "les temps et les espaces de l'éducation, en y intégrant une plus grande diversité de temps, de lieux et d'étapes de la vie".

Pour parvenir à ce "contrat social pour l'éducation", il convient de "promouvoir et harmoniser les initiatives" et, en ce sens, le rapport lance un "double appel" en faveur :

- d'un nouvel agenda de recherche en éducation,
- du renouvellement de la solidarité internationale et de la coopération mondiale.

La présentation du rapport intervient au lendemain de la réélection d'Audrey Azoulay à la direction générale de l'Unesco.